

PRESIDENCE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES  
ET DE LA SCOLARITE (DAAS) *SA*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

(TOGO PRESSE, RADIO KARA, RADIO LOME)

### **APPEL A CANDIDATURE**

#### **LICENCE PROFESSIONNELLE EN ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Le président de l'Université de Kara invite les bacheliers désireux de s'inscrire en première année de **Licence professionnelle en Assistance administrative** à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (FDSP) de l'Université de Kara, à déposer leurs dossiers de candidature à la Direction des Affaires académiques et de la Scolarité (DAAS) du **05 août au 10 septembre 2024 de 08h 00 à 12h 30** délais de rigueur.

Peut candidater à cette licence, toute personne titulaire d'un Baccalauréat deuxième partie (BACII) ou de tout autre diplôme équivalent.

#### **1. CONTEXTE**

Il est ouvert à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (FDSP) de l'Université de Kara pour le compte de l'année académique 2024-2025, une Licence Professionnelle en Assistance Administrative. L'objectif général de cette formation est de mettre à la disposition de tous les secteurs du pays (entreprises privées et publiques, administrations) du Personnel d'Appui qualifié directement opérationnel. La filière d'Assistant Administratif de l'Université de Kara forme essentiellement des Assistants Administratifs dans trois parcours déclinés en spécialités suivantes :

- Administration Publique,
- Assistant Manager,
- Assistant Juridique.

#### **2. CONDITIONS D'ADMISSION ET APTITUDES REQUISES**

Peut candidater à cette Licence, toute personne ayant rempli les conditions ci-après :

- ✓ Etre titulaire d'un baccalauréat toute série ou tout diplôme équivalent avec au moins 10/20 dans les matières suivantes : Français, anglais et études de cas.
- ✓ Etre sélectionné après étude de dossiers suivis d'audition selon le nombre de place disponible.

### 3. PIECES A FOURNIR :

- Une demande manuscrite motivée adressée au président de l'Université de Kara,
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le cursus du candidat depuis la classe de 3<sup>e</sup> jusqu'en 2024,
- Une copie légalisée (dossier scolaire) d'acte de naissance,
- Une copie légalisée (dossier scolaire) du relevé de notes et de l'attestation de Bac II ou de toute autre diplôme équivalent,
- Une copie légalisée (dossier scolaire) de relevé de note de Bac I,
- Une copie légalisée (dossier scolaire) des bulletins de seconde, première et terminale,
- Une quittance non remboursable pour étude de dossier de 10 000 FCFA pour nationaux-zone UEMOA, 15 000 FCFA pour hors UEMOA payable à la comptabilité de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité de l'Université de Kara.

### 4. INSCRIPTION ACADEMIQUE

Se référer à la DAAS

### 5. FRAIS DE FORMATION

	Nationaux - Zone UEMOA						Etrangers (zone hors UEMOA)		
	Etudiants			Salariés					
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Frais d'inscription (Total à payer en FCFA)	251 500	251 500	351 500	361 500	361 500	461 500	531 500	531 500	631 500

Kara, le 31 JUL 2024

Le Président,



Prof. Kokou TCHARIE